

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 30 mars, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L’ESPACE FRANCE SERVICES - POINT INFO 14

DELIBERATION N° **DELIB-2022-023**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

L'État a créé en 2019 le label France Services pour simplifier l'accès aux grands services publics en les regroupant et les rapprochant des habitants. Dans le Calvados, l'Etat et le Département se sont associés pour labelliser les Point-Info14 existants. L'espace France Services - "Point Info 14 de Mondeville installé à Quai des Mondes est une création, labellisée depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'espace France Services – Point info 14 accompagne gratuitement et en toute confidentialité les usagers pour réaliser des démarches de premier niveau, auprès de 9 administrations principales partenaires : la CAF, la Sécurité Sociale, la Direction des finances publiques, l'Assurance Retraite, les Ministères de l'intérieur et de la justice, etc. Les trois agents municipaux spécialement formés pour ces missions disposent de référents dans les administrations pour les démarches plus complexes. Les usagers y trouvent également du matériel informatique et des médiateurs pour lutter contre la fracture numérique. La Ville de Mondeville a souhaité ajouter à ce socle commun à tous les espaces France Services deux services spécifiques : l'espace Emploi et Relations Entreprises et le Service Local de la Transition Ecologique.

Le dispositif France Services est accompagné financièrement par l'Etat. Les principaux postes de dépenses de l'espace France Services de Mondeville sont les dépenses de personnels. La labellisation permet de solliciter une subvention auprès de la Préfecture d'un montant de 30 000 €, en déposant le dossier de demande de subvention ci-joint.

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE SOLLICITER** pour l'espace France Services de Mondeville une subvention d'un montant de 30 000 €, conformément au dossier de subvention annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT



DOSSIER DE DEMANDE

DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FRANCE SERVICES ET MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

2022

France Services de Mondeville

labellisée le : 01 janvier 2022

MSAP de

labellisée le :



Contenu du dossier de demande

Intitulé du projet et renseignements concernant le porteur de projet..... page n°3
ANNEXE n°1 : Pièces à joindre au dossier de demande..... page n°8

A retourner par :

- courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Calvados
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales
Bureau du contrôle budgétaire et des finances locales
rue Daniel Huet
14038 CAEN CEDEX 9

- mail à l'adresse suivante : pref-bcbfl@calvados.gouv.fr



NOM DE LA STRUCTURE

Espace France Services Point Info 14 _____

TYPE DE STRUCTURE (MSAP ou France Services)

France Services _____

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en fonctionnement

COÛT TOTAL DU PROJET		100 %
FONDS NATIONAL FRANCE SERVICES		
SUBVENTION FORFAITAIRE ETAT (FNADT + FIO) SOLLICITEE	30 000	100 %

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET

NOM ou RAISON SOCIALE : Commune de Mondeville _____

FORME JURIDIQUE : Collectivité Territoriale _____

ADRESSE : 5 Rue Chapron 14120 Mondeville _____

ACTIVITE, objet social : _____

N° SIRET : 211 404 371 00018 _____

REPRÉSENTANT LEGAL

FONCTION : Madame La Maire _____

IDENTITE : HELENE BURGAT _____

COORDONNEES : - Tél : 0231355200 _____ - Fax : _____

- Adresse électronique : service.financier@mondeville.fr _____

RESPONSABLE À CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal) :

Identité : Nathalie NEVEU _____

Coordonnées : - Tél : 0231355206 _____ - Fax : _____

- Adresse électronique : nathalie.neveu@mondeville.fr



Je soussignée, Hélène BURGAT, en qualité de représentant légal de la Commune de Mondeville, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant légal :



5- BUDGET PREVISIONNEL 2022 DU PROJET

L'Etat, via le FNADT et le fonds inter-opérateurs, prend en charge les dépenses de fonctionnement des Maisons de services au public, à l'exception des éléments listés ci-dessous

- Fournitures non stockables (eau, énergie)
- Assurances
- Déplacements, missions
- Services bancaires
- Impôts et taxes
- Impôts et taxes sur rémunération,
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements

* Le coût réel supporté définit la dépense subventionnable.

Il correspond à la dépense *Hors Taxes* (HT) si le porteur de projet récupère la TVA totalement, *Toutes Taxes Comprises* (TTC) si le porteur ne la récupère pas et *Hors Taxes augmentée de la part TVA non récupérée* pour les autres situations (FCTVA par ex).

CHARGES (1)	MONTANT* EN EUROS	PRODUITS	MONTANT* EN EUROS
60 – Achat (2)	1500	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 500	Produits des activités annexes	
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitation	87 500
61 - Services extérieurs	0	Etat: FNADT	30 000
Sous traitance générale		Fonds inter-opérateurs	
Locations		Région(s):	
Entretien et réparation		Département(s):	
Documentation		- EPCI	



Divers		Organismes sociaux (à détailler) :	
62 - Autres services extérieurs	1 500	- Fonds européens	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-emplois aidés	
Publicité, publication	500	Autres recettes (précisez) Contribution de la Commune	57 500
Frais postaux et de télécommunications	1 000	75 - Autres produits de gestion courante	
64- Charges de personnel	84 500	Dont cotisations	
Rémunération des personnels,	57 500	76 - Produits financiers	
Charges sociales,	23 850	77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel	3 150	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
65- Autres charges de gestion courante		79 - Transfert de charges	
66- Charges financières			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	87 500	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	87 500
86- Emplois des contributions volontaires en nature		0 87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

(1) : Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses

(2) : Détailler les frais généraux : frais de structure, télécommunications, fournitures...) en indiquant si besoin la clé de répartition proposée



RAPPORT ANNUEL

Dans le cadre de la nouvelle charte d'engagement France Service, l'une des obligations est de fournir en préfecture un rapport annuel représentant l'activité de la maison de services.

Ce rapport est à établir pour l'année civile 2021.

Parmi les attendus de ce rapport, il est souhaité d'obtenir des précisions sur :

- l'organisation de la maison de services (services offerts (nombre et présentation en plus du point info 14), personnel (gestion des congés, des absences, fermeture), salle à disposition, activités, ...),
- les statistiques des personnes accueillies au sein de la structure, tous services confondus (pas uniquement le point info 14)
- toute participation à des évènements favorisant la notoriété de la maison de services,
- les difficultés rencontrées ;
- le recensement des réunions de travail mises en place avec les partenaires et les coordonnateurs du réseau (CD14/PREF14) durant l'année écoulée.

LA CHARTE MARIANNE

La charte Marianne est un engagement des services publics dans la qualité de la réponse apportée à l'utilisateur. L'amélioration de la qualité du service se décline en 12 engagements.

Dans le cadre de la labellisation France Services, il est demandé à chaque structure porteuse de respecter ces 12 engagements.

Pour les structures concernées, merci d'indiquer les dispositions prises pour respecter la charte : application, pilotage et évaluation.



Annexe n° 1

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE (indispensables à l'instruction du dossier)

1. **Relevé d'identité bancaire ou postal**
2. **Relevé du suivi d'activité sur l'année N-1 (uniquement pour les structures ayant eu une activité en N-1)**
3. **Questionnaire de satisfaction mis en place par le Conseil Départemental**
4. **Identité visuelle (photo du logo MSAP -France Services)**

NB : Le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier